

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 3 avril 2024

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse siège en séance ordinaire ce 3^e jour du mois d'avril 2024 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents à cette séance les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Roger Bélanger	Monsieur Alex Chabot
Monsieur Stéphane Leblond	

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Madame Brigitte Claveau

RÉS. : 2404-034

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Discussion et adoption du procès-verbal du 6 mars 2024;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer loisirs et culture;
 - 4.2 Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2023;
 - 4.3 Autorisation signature – SAAQ;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Demande de subvention à madame Stéphanie Lachance – Travaux de voirie;
 - 5.3 Débroussaillage des bords de chemins;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
 - 7.1 Vidange des grilles de rues;
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia
 - a) Bannières de rue
 - b)
- 12.- Période de questions :
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2404-035

PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2404-036

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 3 avril 2024, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	16 477,39 \$
▪ Sécurité publique	9 382,64 \$
▪ Transports	54 953,86 \$
▪ Hygiène du milieu	11 356,81 \$
▪ Quote-part	126 786,34 \$
▪ Urbanisme	282,64 \$
▪ Immobilisation	36 288,93 \$

RÉS. : 2404-037

COMPTES À PAYER – LOISIRS ET CULTURE

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 3 avril 2024 :

▪ Loisirs et culture 5 759,15 \$

RÉS. : 2404-038

RAPPORT DE L'AUDITEUR ET RAPPORT FINANCIER 2023

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter le rapport financier 2023 tel que présenté par David Vallières associé, certification de Raymond Chabot Grant Thornton.

RÉS. : 2404-039

AUTORISATION SIGNATURE- SAAQ

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise monsieur Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier, à signer les chèques et tous autres documents, de nature administrative, de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse.

Qu'il soit autorisé à être le gestionnaire principal et le répondant auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ).

RÉS. : 2404-040

**DEMANDE DE SUBVENTION À MADAME STÉPHANIE LACHANCE
TRAVAUX DE VOIRIE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité demande une subvention à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et adjointe parlementaire du ministre de la Famille, dans le cadre du Projet particulier d'amélioration pour circonscription électorale (PPA-CE) pour l'exercice financier 2024 pour des travaux à être effectués dans les rangs 4, 5 et 6 Est et Ouest de même que les rangs 7 Ouest, 8 Est et 9 Est ainsi que le Petit-Buckland.

RÉS. : 2404-041

DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMINS

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de retenir les services de Débroussaillage DSL Multi-services inc. pour le fauchage des bords de chemins au tarif horaire de 145,00\$ de l'heure plus taxes.

RÉS. : 2404-042

VIDANGE DES GRILLES DE RUE, DE REGARDS D'ÉGOUTS ET STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT le prix soumis par Sani Etchemins inc., pour la vidange des grilles de rue, de regards d'égouts et stations de pompage, au coût de 15,45\$ par grille pour les puisards de rue et 300,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage) ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de Sani-Etchemins inc. au prix de 15,45\$ par grille pour les puisards de rue et 300,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage).

BANNIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT le prix soumis par PA Morin, pour la fourniture de bannières de rue pour le 175^e anniversaire;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de PA Morin, au prix de 4656,09 \$ plus taxes pour la fourniture de bannières de rue pour le 175^e anniversaire.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 3 avril 2024.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général